



Référentiel
des formations

RÉFÉRENTIEL QUALIPREV

Support de contrôle des entités habilitées

Sommaire

PREAMBULE	3
ARCHITECTURE.....	4
THÈME 1 / SITUATION ADMINISTRATIVE.....	5
THÈME 2 /ACTUALISATION DE L’ACTION DE FORMATION	6
THÈME 3 / ORGANISATION ET MISE EN ŒUVRE DE L’ACTION DE FORMATION	7
THÈME 4 / COMMUNICATION	8
THÈME 5 / MOYENS ET MATERIELS TECHNIQUES	9
THÈME 6 / FORMATEURS.....	10
THÈME 7 / CERTIFICATION.....	11
ANNEXES	12
GRILLE TECHNIQUE DU DISPOSITIF CATEC.....	13
GRILLE TECHNIQUE DU DISPOSITIF ÉCHAFAUDAGES DE PIEDS.....	19
GRILLE TECHNIQUE DU DISPOSITIF ÉCHAFAUDAGES ROULANTS.....	20
OUTILS DE TRAÇABILITE	21

Préambule

Ce référentiel est le support de contrôle des entités habilitées par l'Assurance Maladie-Risques professionnels / INRS dans le cadre des dispositions prises par la branche AT/MP.

Il est conçu en lien avec les exigences inscrites dans les documents cadres de l'habilitation : le règlement d'habilitation, les cahiers des charges général et spécifiques et les documents de référence¹.

L'objectif des contrôles est de s'assurer du respect par l'entité habilitée des engagements pris lors de son habilitation. Ce référentiel est utile aux contrôles qu'ils soient à distance ou sur place et convient à l'ensemble des dispositifs et niveaux.

L'entité habilitée doit respecter en toute circonstance l'ensemble des exigences inscrites dans les documents cadres. Au-delà de ce référentiel, toute pratique de l'entité habilitée qui contreviendrait à ce principe constituerait un dysfonctionnement.

Les contrôles sont réalisés par les représentants du « réseau prévention ». Cette expression désigne le réseau Assurance Maladie-Risques professionnels / INRS dont les acteurs sont les Carsat, la Cramif, les CGSS et l'INRS.

Le représentant du réseau prévention choisit d'effectuer des contrôles sur un ou plusieurs dispositifs, ainsi que sur une ou plusieurs formations ou certifications entrant dans le périmètre de l'habilitation de ces dispositifs, au regard de la criticité du dispositif, et en fonction des priorités qui peuvent être transmises tant au niveau national qu'au niveau régional de la branche Assurance Maladie-Risques professionnels et de l'INRS. Il peut être mandaté par la Commission Nationale d'Habilitation (CNH).

¹ Les documents cadres sont téléchargeables sur le site internet de l'INRS : <https://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>

Architecture

Le référentiel est construit autour de 7 thèmes sur lesquels peuvent porter les contrôles.

Chaque thème est structuré autour des items suivants.

- **Indicateur** : précise les actions attendues de la part de l'entité habilitée en lien avec le thème donné.
- **Niveau attendu** : précise le niveau d'exigence attendu pour valider l'indicateur ainsi que les références aux documents cadres.
- **Éléments de preuves requis** : ce qui est contrôlé et pour lequel une conformité est exigée.
- **Définition et caractérisation des écarts** : trois types d'écarts sont identifiés si l'élément de preuve recueilli n'est pas au niveau requis. Leurs définitions sont données ci-dessous par ordre croissant de criticité.
 - **Remarque** : une remarque correspond à une exigence des documents cadres non respectée, sans conséquence directe sur la certification ou la qualité de la formation. Le représentant du réseau prévention effectue le contrôle, traite directement avec l'entité pour que cette dernière mette en place des actions correctives pour clôturer la remarque. Elle relève d'observations concourant à l'amélioration des pratiques de l'entité.
 - **Non-conformité mineure (NC mineure)** : une non-conformité mineure correspond à une exigence des documents cadres non respectée, ayant un impact restreint sur la qualité de la formation et/ou de la certification des stagiaires.
Le représentant du réseau prévention exige de l'entité une mise en œuvre d'actions correctives dans un délai imposé.
Si à l'issue de ce délai la non-conformité est toujours constatée, la NC mineure devient une NC majeure.
 - **Non-conformité majeure (NC majeure)** : une non-conformité majeure correspond à une exigence des documents cadres non respectée, ayant un impact critique sur la qualité de la formation et/ou de la certification des stagiaires.
L'entité est mise en demeure, par le représentant du réseau prévention et/ou la CNH, de mettre en œuvre les actions correctives requises dans un délai imposé.
Si à l'issue de ce délai la non-conformité est toujours constatée, la CNH peut engager une démarche de suspension, puis un retrait de l'habilitation.
- **Éléments de preuves recueillis** : les éléments de preuves et les justificatifs recueillis lors du contrôle sont examinés et mis au regard du niveau attendu.
- **État des actions correctives** : suivi et traçabilité des suites à donner par l'entité aux demandes d'actions correctives. Cette partie est complétée par le représentant du réseau prévention qui effectue le contrôle.²

² Cf. annexes p. 23 : Fiche synthèse du contrôle

THÈME 1 / Situation administrative

INDICATEUR

L'entité habilitée tient à jour les données relatives à sa situation administrative.

NIVEAU ATTENDU

Les données relatives à la situation administrative de l'entité sont conformes aux exigences.

ÉLÉMENTS DE PREUVES REQUIS

1. Le N° de Siret déclaré dans Forprev est en cours de validité.
2. Pour les organismes de formation, le numéro de déclaration d'activité (NDA) est valide auprès de la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) et correspond au Siret/Siren déclaré.
3. En cas de changement d'organisation dans l'entité, les données administratives ont été modifiées dans Forprev en conséquence : adresse, nom du responsable de l'entité, nom du/des gestionnaire(s).

CARACTÉRISATION DES ÉCARTS

Une **remarque** est caractérisée par des données administratives non mises à jour dans Forprev.

Une **non-conformité mineure** est caractérisée par un Siret non à jour dans Forprev.

Une **non-conformité majeure** est caractérisée par le fait qu'un organisme de formation habilité exerce sans NDA enregistré auprès de la DREETS.

THÈME 2 /Actualisation de l'action de formation

INDICATEUR

L'entité habilitée maintient à jour les déroulés pédagogiques des formations.

NIVEAU ATTENDU

Les déroulés pédagogiques sont conformes aux exigences de la version en vigueur des documents cadres.

ÉLÉMENTS DE PREUVES REQUIS

1. Le déroulé pédagogique détaille les éléments incontournables définis par le cahier des charges des dispositions spécifiques en vigueur précisant notamment : les objectifs pédagogiques, contenus, méthodes pédagogiques, situations d'apprentissage, moyens et ressources pédagogiques, modalités d'évaluation, durées...
2. Le déroulé pédagogique répond de manière adaptée aux objectifs de la formation en couvrant l'ensemble des compétences visées par le document de référence en vigueur.
3. Les règles de fonctionnement démontrent l'implication d'un ou plusieurs formateurs certifiés à la mise à jour du déroulé pédagogique.

CARACTÉRISATION DES ÉCARTS

Une **remarque** est caractérisée par :

- L'absence de règles de fonctionnement démontrant de l'implication de formateurs certifiés dans le processus de mise à jour du déroulé.

Une **non-conformité majeure** est caractérisée par :

- L'absence du déroulé pédagogique,
- Un déroulé pédagogique incomplet (exemple : domaine de compétences ou compétence non traités) ou présentant des éléments erronés au regard des documents de référence en vigueur.

THÈME 3 / Organisation et mise en œuvre de l'action de formation

INDICATEUR

L'entité habilitée met en œuvre l'action de formation en respectant les dispositions du document de référence et du cahier des charges des dispositions spécifiques. *NB : cet indicateur concerne la partie formation ; un autre indicateur est dédié à la partie certification.*

NIVEAU ATTENDU

Les actions de formation sont organisées et déployées conformément aux exigences du document de référence et cahier des charges des dispositions spécifiques.

ÉLÉMENTS DE PREUVES REQUIS

1. Les dossiers d'inscription des stagiaires démontrent la conformité des prérequis des stagiaires.
2. Le déroulé pédagogique à jour est transmis aux formateurs par l'entité habilitée.
3. L'identité de chaque stagiaire inscrite sur les feuilles d'émargement ou les attestations d'assiduité de la (ou des) session(s) correspond à celle qui figure dans les dossiers de certification (grilles de certification, PV ou équivalent, ...).
4. L'identité du formateur inscrite sur les feuilles d'émargement ou les attestations d'assiduité de la (ou des) session(s) correspond à celle qui figure dans les dossiers de certification (grilles de certification et/ou PV).
5. Les minima et/ou les maxima du nombre de stagiaires (quand ils sont définis) sont respectés pour chacune des sessions réalisées.
6. L'action de formation est mise en œuvre selon les modalités requises ou permises par le document de référence (format présentiel, hybride, ou distanciel).
7. L'action de formation est mise en œuvre selon les déroulés pédagogiques portés par l'entité habilitée en charge de l'organisation.
8. Les formations initiales et les MAC sont réalisés lors d'actions de formation distinctes.

CARACTÉRISATION DES ÉCARTS

Une **non-conformité mineure** est caractérisée par :

- Un déroulé pédagogique de l'action de formation non transmis au formateur par l'entité.
- Des incohérences entre les noms des stagiaires figurant sur les feuilles d'émargement ou les attestations d'assiduité, et ceux figurant dans les dossiers de certification (grilles de certification, PV ou équivalent).
- Des incohérences entre les noms du ou des formateurs figurant sur les feuilles d'émargement ou les attestations d'assiduité, et ceux figurant dans les dossiers de certification (grilles de certification, PV ou équivalent).
- Les minima et/ou maxima du nombre de stagiaires (quand ils sont définis) non respectés sur une session.

Une **non-conformité majeure** est caractérisée par :

- L'entité est en incapacité de justifier les adaptations effectuées sur un déroulé pédagogique par le formateur lors d'une action de formation.
- Les justificatifs des prérequis (quand exigés) absents ou ne permettant pas de statuer sur la recevabilité de l'inscription.
- Une action de formation mise en œuvre selon des modalités (format présentiel, hybride, ou distanciel) non conformes à celles requises ou permises par le document de référence.
- Des formations initiales et des MAC réalisées lors d'actions de formation communes.
- Des supports, des ressources démontrant d'une transmission de savoirs et savoir-faire non conformes aux exigences des documents cadres.

THÈME 4 / COMMUNICATION

INDICATEUR

L'entité habilitée garantit une information conforme aux attendus.

NIVEAU ATTENDU

Les informations sont conformes aux exigences des documents cadre de l'habilitation.

ÉLÉMENTS DE PREUVES REQUIS

1. Les programmes de formation sont conformes aux documents de référence et le cas échéant au cahier des charges dispositions spécifiques en vigueur.
2. L'entité respecte la charte d'utilisation des logos³ des dispositifs pour lesquels elle est habilitée.
3. L'entité habilitée assure une communication conforme sur les dispositifs pour lesquels elle est habilitée, sur l'ensemble de ses supports de communication, print ou web.

CARACTÉRISATION DES ÉCARTS

Une **non-conformité mineure** est caractérisée par :

- Des programmes de formation incomplets et/ou non conformes aux documents de référence et le cas échéant au cahier des charges des dispositions spécifiques en vigueur.
- Une utilisation non conforme des logos de l'INRS – Assurance Maladie-Risques professionnels (pour rappel ces logos ne peuvent pas être utilisés par les entités habilitées).
- Une utilisation non conforme des logos (quand ils existent) du dispositif pour lequel elle est habilitée conformément aux conditions d'utilisation fixées par l'INRS. Cf. Charte d'utilisation des logos

Une **non-conformité majeure** est caractérisée par :

- Une information erronée sur les habilitations pour lesquelles l'entité est habilitée par l'INRS – Assurance Maladie-Risques professionnels.
- Le fait que l'entité se prévaut d'une habilitation non détenue, suspendue ou retirée.

³ <https://www.inrs.fr/dms/inrs/PDF/charte-utilisation-logotypes-dispositifs-formation-INRS/charte-utilisation-logotypes-dispositifs-formation-INRS.pdf>

THÈME 5 / Moyens et matériels techniques

INDICATEUR

L'entité habilitée met en œuvre les moyens et matériels techniques exigés par le dispositif.

NIVEAU ATTENDU

Les moyens techniques permettant des mises en situations professionnelles sécurisées sont conformes aux exigences des cahiers des charges et documents de référence.

ÉLÉMENTS DE PREUVES REQUIS

1. Photos, listes, plans démontrant que les moyens et matériels techniques utilisés sont conformes en quantité et en qualité aux exigences portées par le dispositif.
2. Les mises en situations professionnelles sont réalisées sur des plateformes, des espaces sécurisés, conformes aux documents cadres et référencés lorsque cela est exigé.

CARACTÉRISATION DES ÉCARTS

Une **non-conformité majeure** est caractérisée par :

- Des moyens techniques utilisés non conformes aux exigences des documents cadres.
- Des éléments de protection collective et individuelle absents, détériorés ou non conformes.
- Un espace d'entraînement ou une plateforme pédagogique exposant les stagiaires à des risques annexes à la situation d'apprentissage (coactivité, non-respect des règles d'hygiène, ...).
- Une utilisation incomplète ou dévoyée du matériel pédagogique obligatoire.
- L'utilisation d'un espace d'entraînement ou d'une plateforme pédagogique non référencé. Non-conformité spécifique aux dispositifs Catec et Échafaudages (voir liste disponible sur le site de l'INRS).

Les grilles techniques des dispositifs Catec et Échafaudages sont jointes en annexes.

THÈME 6 / Formateurs

INDICATEUR

L'entité habilitée fait appel à des formateurs à jour de leur certification pour dispenser l'action de formation et évaluer les épreuves certificatives.

NIVEAU ATTENDU

Les compétences et les connaissances des formateurs en charge des actions de formation ont été certifiées et maintenues.

ÉLÉMENTS DE PREUVES REQUIS

1. Les formateurs sont à jour de leur certification.
2. L'entité prend des mesures permettant l'actualisation et la mise à jour des connaissances et compétences de ses formateurs certifiés : participation à des réunions organisées par les Carsat, la Cramif et les CGSS ou l'INRS.

CARACTÉRISATION DES ÉCARTS

Une **remarque** est caractérisée par :

- L'entité ne pouvant pas justifier de mesures permettant l'actualisation et la mise à jour des connaissances et compétences de ses formateurs certifiés : participation à des réunions organisées par les Carsat, la Cramif et les CGSS ou l'INRS.

Une **non-conformité majeure** est caractérisée par :

- Une action de formation animée et/ou des épreuves certificatives évaluées par un formateur non certifié.
- Une action de formation animée et/ou des épreuves certificatives évaluées par un formateur qui n'a pas de certification à jour.

THÈME 7 / Certification

INDICATEUR

L'entité habilitée est capable de présenter l'ensemble des éléments ayant contribué à l'émission d'un avis de certification favorable ou défavorable.

NIVEAU ATTENDU

L'attribution des certificats est conforme aux exigences des documents cadres

ÉLÉMENTS DE PREUVES REQUIS

1. Pour chaque session, un dossier de certification existe pour chaque stagiaire comprenant les grilles de certification, les PV prévus dans les documents cadres.
2. Les épreuves certificatives sont conformes au document de référence : durées et modalités de réalisation, grilles de certification utilisées, critères de réussite appliqués, compétences évaluées.

CARACTÉRISATION DES ÉCARTS

Une **non-conformité mineure** est caractérisée par :

- L'absence de signature du formateur dans les documents de certification (dossier individuel de certification, grilles de certification, PV...) prévus dans les documents cadres.
- Le renseignement incomplet ou erroné des dossiers, dans les documents de certification (dossier individuel de certification, grilles de certification, PV...) prévus dans les documents cadres, ne remettant pas en cause la valeur de l'avis émis.

Une **non-conformité majeure** est caractérisée par :

- La délivrance de certificats édités dans d'autres conditions ou par d'autres moyens techniques que ceux fixées dans les documents cadres.
- Un avis favorable ou défavorable, émis en l'absence de justificatif conforme aux documents cadres, attestant d'une réussite ou d'un échec aux évaluations certificatives : dossiers de certification, grilles de certification, PV ou équivalent, ...
- La mise en œuvre de ressources (plateformes, matériels spécifiques,...) ou de modalités de certification non conformes au document de référence : grilles de certification, durées des épreuves, compétences évaluées, ...

Annexes

Grille technique du dispositif CATEC

Exigences du dispositif concernant l'espace pour les entraînements et la certification						
Grille d'analyse						
Objectifs visés	Points à examiner	Critères			Exemple de pièces pouvant être fournies pour aider à la prise de décision	Commentaires
		Satisfaisant: (espace validé)	A Améliorer (espace validé avec demande de modification):	Insatisfaisant ou non prouvé (espace non validé):		
Le dossier technique comprend également les pièces administratives permettant d'établir les modalités d'utilisation de l'espace (propriété, mise à disposition, plan de prévention et de secours...) ainsi qu'une photographie de la surface de l'ouvrage avec l'ensemble du matériel mis en œuvre (signalisation temporaire, ventilation...).	<ul style="list-style-type: none"> • Propriété • Mise à disposition • plan de prévention 		Plan de prévention insuffisamment détaillé	Propriétaire de l'espace non mentionné ou non informé Absence des pièces mentionnées	Convention de mise à disposition Plan de prévention Photo...	
Le site utilisé doit permettre de répondre aux enjeux cités en introduction du paragraphe 2.4.	<ul style="list-style-type: none"> • Risques extérieurs : Collisions (Circulation autour de la plateforme) • Atmosphères dues à l'environnement de l'espace de formation (plateforme chimique, locaux techniques...) • Restauration (mode précisé) • Réalisme de l'ouvrage 	Aménagement de l'ouvrage avec des équipements représentatifs du secteur de l'eau et de l'assainissement	Espace vide à aménager (vannes, moteurs, accessoires permettant d'alimenter les scénarios)	Environnement induisant des risques particuliers (incendie, pollution, ...) Espaces et équipements non représentatif de l'eau et l'assainissement		Les plateformes mobiles sont exclues au titre des critères liés à l'environnement

Sa configuration permet la mise en œuvre des scénarios pédagogiques notamment:

Objectifs visés	Points à examiner	Critères			Exemple de pièces pouvant être fournies pour aider à la prise de décision	Commentaires
		Satisfaisant: (espace validé)	A Améliorer (espace validé avec demande de modification):	Insatisfaisant ou non prouvé (espace non validé):		
Simulation d'un chantier sur la voie publique pour l'implantation d'une signalisation temporaire de chantier,	Description de la mise en place de la signalisation temporaire de chantier	Les stagiaires peuvent mettre en place un signalisation adaptée et efficace		Impossibilité de mettre en place la signalisation temporaire de chantier	Photos Schéma Plan d'implantation Liste de matériel ...	
Descente en ouvrage (entre 2 et 5 mètres de profondeur),	Mesure de la hauteur: dimension entre accès et le sol de l'ouvrage			Toutes autres dimensions hors des bornes	Plan de coupe de l'ouvrage Schéma Photos ...	
Perte de contact visuel entre intervenant et surveillant,	Description de la mise en œuvre de la perte visuelle y compris en MAC avec plusieurs intervenants (cloison, volume suffisant...)	Le surveillant ne voit pas les intervenants dans l'ouvrage		Pas de perte de contact visuel avec les intervenants	Schéma Photo Plan de l'aménagement intérieur de l'ouvrage ...	
Présence d'un groupe de 8 personnes à l'extérieur/en surface de l'ouvrage	Dimensions de la surface au sol	Surface au sol d'au moins 20m2	Un espace minimum de 12m2 avec une attente de 10 m2 pour le reste du groupe	Surface au sol de moins de 12m2	Plans Schéma Photo	
Cheminement à l'intérieur de l'ouvrage pour 3 personnes minimum uniquement en espace « visitable » (hauteur supérieure à 1,50 mètre),	Dimensions de l'intérieur de l'ouvrage permettant un croisement des personnes et une perte de visibilité		Hauteur du cheminement minimale à 1m50 Longueur minimale: 4m Largeur minimale : 1m	Toutes autres dimensions inférieures au minimum	Plans Schéma Photo	Cheminement en s possible (participe à la sensation de confinement dans certains ouvrages)

Objectifs visés	Points à examiner	Critères			Exemple de pièces pouvant être fournies pour aider à la prise de décision	Commentaires
		Satisfaisant: (espace validé)	A Améliorer (espace validé avec demande de modification):	Insatisfaisant ou non prouvé (espace non validé):		
Sensation de confinement,	Obscurité (en dehors des accès) : limitation de la lumière naturelle aux accès Calfeutré Enterré Parois rigides (isolantes) Pas de visibilité sur l'extérieur Limitation des bruits extérieurs			Pas d'isolation de l'environnement extérieur: bruit, lumière Parois souples Visibilité sur l'extérieur	Plans Schéma Photo	
Deux ouvertures minimum permettant la mise en place de la ventilation mécanique et/ou l'accès à l'ouvrage.	Deux ouvertures avec diamètres supérieures ou égales (0,80m) dont au moins une avec un moyen d'accès			Moins de deux accès ou de tailles inférieures à 0,8 m	Plans Schéma Photo	
Les accès et la typologie de l'ouvrage proposé correspondent aux ouvrages rencontrés en eaux et assainissement	Typologie des accès: représentativité, sécurité (accès verticaux, échelle droite tampons, crosses...)	Une échelle droite avec une crosse en bon état	Présence d'une crosse Echelle amovible/temporaire tolérée si sécurisée et droite Trappes métalliques, type télécom, tampons... en usage dans les métiers de l'eau et de l'assainissement	Tout autre accès qu'une échelle droite fixe Echelle en mauvais état, non résistante, non sécurisée. Trappes non porteuses, en bois...	Plans Schéma Photo	La présence d'une crinoline ne fait pas l'objet d'un examen

Objectifs visés	Points à examiner	Critères			Exemple de pièces pouvant être fournies pour aider à la prise de décision	Commentaires
		Satisfaisant: (espace validé)	A Améliorer (espace validé avec demande de modification):	Insatisfaisant ou non prouvé (espace non validé):		
<p>Son implantation permet un apprentissage confortable (aménagement en vue de pallier aux conditions météorologiques défavorables, sol praticable, zone d'attente des stagiaires, vestiaires, sanitaires, salle de formation à proximité...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Chutes de plain-pied (encombrement, accès au site, sol praticable) • Aménagement en vue de pallier aux conditions météorologiques extrêmes : abris (vent, pluie, ensoleillement, températures). • Zone d'attente des stagiaires, vestiaires, sanitaires, salle de formation à proximité... • Confort thermique et acoustique à l'intérieur de l'ouvrage (isolation) • Confort thermique et acoustique à l'extérieur de l'ouvrage (abris...) 	<p>Ensemble des infrastructures à proximité immédiate permettant briefing/débriefing à l'abris</p>	<p>Abris amovible accepté Proximité des équipements précisée et raisonnable: - notion pédagogique (distance salle de formation-bungalow.../espace entraînement)- notion d'hygiène, restauration (code du travail, ERP, OF...)</p>	<p>Enceinte non isolée Sol non plan (tôle ondulée, cailloux, roches, ...) Absence de point d'eau Absence de vestiaires homme/femme Proximité des équipements non précisée ou non raisonnable: - notion pédagogique (distance salle de formation-bungalow.../espace entraînement) - notion d'hygiène, restauration (code du travail, ERP, OF...)</p>	<p>Plans Schéma Photo</p>	
<p>Les aléas suivant sont maitrisés :</p>						
<p>L'atmosphère est saine, il n'y a pas de risque lié à la présence de gaz. (Rappel : les équipements d'entraînement mis en œuvre pour la protection des voies respiratoires sont factices et ne confèrent aucune protection),</p>	<p>Mention de l'absence de risque liés aux gaz particulièrement sur espace réel</p> <p>Propreté de l'espace</p>	<p>Analyse des risques existants et moyens de prévention adaptés</p>		<p>Absence d'analyse de risques Absence de moyens de prévention par rapport à un risque identifié Absence d'aération dans le cas d'une plateforme pédagogique</p>	<p>Pour les risques identifiés : procédures de sécurisation de l'ouvrage (curage, consignation, ...), plan de prévention, extrait du document unique...</p>	

Objectifs visés	Points à examiner	Critères			Exemple de pièces pouvant être fournies pour aider à la prise de décision	Commentaires
		Satisfaisant: (espace validé)	A Améliorer (espace validé avec demande de modification):	Insatisfaisant ou non prouvé (espace non validé):		
Si de l'eau est présente, les débits sont maîtrisés et acceptables pour une situation de formation, il n'y a pas de risque de noyade,	Eléments techniques qui atteste de la maîtrise du débit (arrivée et évacuation) et surveillance météo		En tout point de l'ouvrage une hauteur d'eau maximum de 10 cm, maîtrise des débits	Présence d'un trou d'eau dans l'ouvrage non protégé ou une hauteur d'eau stagnante pouvant dépasser 10cm, non consignation des arrivées d'eau (L'obturateur pneumatique ne peut servir de consignation. Néanmoins il peut être mis en sécurité derrière une première consignation.)	Description des arrivées d'eau Si arrivée d'eau, liste des équipements de maîtrise du débit	
La sécurité des stagiaires et formateurs est toujours assurée pour le risque lié à la hauteur.	A l'intérieur de l'ouvrage comme à proximité de la plateforme		Sur le lieu de formation : Garde-corps fixes conformes aux exigences réglementaires pour délimiter l'espace (extérieur) sont à prioriser Tampon : protection collective temporaire (faux tampons, barrières, ...) Les protections collectives définitives sont à privilégier sauf autour des accès « tampons » ou la pratique pédagogique impose une protection temporaire.	Equipements ne constituant pas de protection collective contre la chute (ex : barrière dépliant, dénivelé autour de l'espace de formation, éléments fixes non réglementaires...)	Photo Plans Schémas Plans de prévention ...	
Les situations exceptionnelles sont maîtrisées (évacuation d'un stagiaire en cas de problème...).	Accès d'évacuation Matériel type treuil Eclairage	Secours et évacuation facilités (de plain-pied, barre anti-panique, trappes adaptée)	Plan de secours cohérent et détaillé (taille des issues, suppression de la suspension du stagiaire, ...) Eclairage artificiel	Pas de mention ou de procédure de secours	Plan de secours et d'évacuation	Si pas de porte latérale d'évacuation, un deuxième tampon est un accès.

Grille technique du dispositif Échafaudages de pieds

Justificatif	Critère d'appréciation	Vérification A cocher si présence	Conformité A cocher si conformité aux référentiels	Référence (aide à la décision)
<p>Lettre d'engagement pour la mise à disposition de plateforme pédagogique Cahier des charges p. 7-8</p> <p>Document de référence p. 48</p> <p>Vérifier la cohérence entre la configuration du site, la notice, les plans de montage et le déroulé pédagogique</p>	<p>Plateforme présente dans la lettre d'engagement chargée sur Forprev</p> <p>Commentaires :</p>			Cahier des charges p. 7-8
	<p>Capacité d'accueil des salles de formation</p> <p>Commentaires :</p>			Minimum 10 stagiaires Surface mini : 20 m ²
	<p>Capacité d'accueil des vestiaires</p> <p>Commentaires :</p>			Vestiaires séparés pour stagiaires masculins et féminins
	<p>Présence de sanitaires</p> <p>Commentaires :</p>			Sanitaires séparée pour stagiaires masculins et féminins
	<p>Surface(s) de la (des) plateforme(s) pédagogique(s) Zone de stockage du matériel identifiée et zone de montage identifiée</p> <p>Commentaires :</p>			Présence d'une zone de stockage du matériel et d'une zone de montage, Un espace de circulation sécurisé devra être mis en place entre stockage et montage
	<p>Hauteur sous plafond pour formations réalisées en intérieur</p> <p>Commentaires :</p>			3 niveaux à monter H. mini conseillée= 10 m.
	<p>Surface de la façade mise à disposition :</p> <p>Commentaires :</p>			3 travées sur 3 niveaux avec ancrage S. mini= 37,5 m ² (vérifier la cohérence entre la surface et les ateliers pédagogiques proposés)
	<p>Justificatif d'achat, bon de commande ou modèle de contrat de location des échafaudages</p> <p>Cas particulier des entités ne pouvant plus justifier de la facture d'achat: attester de la présence dans le centre du matériel conforme aux exigences (par photos par ex) et tout complément de facture disponible</p> <p>Commentaires :</p>			Echafaudages certifiés NF Au moins un échafaudage doit être ancré sur façade
	<p>Tous les montages particuliers précisés dans la lettre d'engagement doivent être mis en œuvre par l'un OU l'autre des échafaudages</p> <p>Commentaires :</p>			Tous le matériel pour réaliser 2 ateliers en simultané, configuration avec et sans MDS, montage avec amarrage et autostable ou stabilisateur
	<p>Notices des échafaudages présentes sur place</p> <p>Commentaires :</p>			Cohérence entre le déroulé pédagogique et le matériel utilisé
	<p>Plan des montages mis en œuvre avec cotes annotées et nomenclatures associées</p> <p>Commentaires :</p>			Document de référence p.50-58 Vérifier la cohérence entre les plans, la nomenclature et la notice
	<p>EPI et matériels en quantité suffisante, vérifiés et rapports à disposition</p> <p>Commentaires :</p>			Document de référence p.48
<p>Extractomètre présent</p> <p>Commentaires :</p>			Document de référence p.48 Vérifier les modalités d'utilisation	

Grille technique du dispositif Échafaudages roulants

Justificatif <i>A cocher si présence des pièces</i>	Critères d'appréciation	Vérification (sur pièces ou visite de plate-forme) <i>A cocher si présence</i>	Conformité <i>A cocher si conformité aux référentiels ou visite</i>	Référence <i>(aide à la décision)</i>
<p>Lettre d'engagement pour la mise à disposition de plateforme pédagogique Cahier des charges p. 5-8 Document de référence p. 29</p> <p>Vérifier la cohérence entre la configuration du site, la notice, les plans de montage et le déroulé pédagogique</p>	Plateforme présente dans la lettre d'engagement chargée sur Forprev Commentaires :			Cahier des charges p. 5
	Capacité d'accueil des salles de formation Commentaires :			Minimum 10 stagiaires Surface mini : 20 m ²
	Capacité d'accueil des vestiaires Commentaires :			Vestiaires séparés pour stagiaires masculins et féminins
	Présence de sanitaires Commentaires :			Sanitaires séparée pour stagiaires masculins et féminins
	Surface(s) de la /des plateforme(s) pédagogique(s) Zone de stockage du matériel identifiée ET Zone de montage identifiée Commentaires :			Présence d'une zone de stockage du matériel et d'une zone de montage, Un espace de circulation sécurisé devra être mis en place entre stockage et montage
	Hauteur sous plafond pour formations réalisées en intérieur Commentaires :			Hauteur mini de plancher de 8 mètres H. mini conseillée= 10 m.
	Justificatif d'achat, bon de commande ou modèle de contrat de location des échafaudages Cas particulier des entités ne pouvant plus justifier de la facture d'achat : attester de la présence dans le centre du matériel conforme aux exigences (par photos par ex) et tout complément de facture disponible Commentaires :			Echafaudages certifiés NF
	1 des 2 échafaudages roulants présente une hauteur mini de plancher de 8 m 1 des 2 échafaudages roulants présente une hauteur mini de plancher de 4 m Commentaires :			Cahier des charges p. 5-8 Document de référence p. 29
	Les 2 échafaudages doivent présenter des conceptions de montage en sécurité différentes (ex : MDS et perches pliables) Commentaires :			Cahier des charges p. 5-8 Document de référence p. 29
	Un des 2 échafaudages doit permettre de positionner les planchers à tous les niveaux des échelles au-delà de 2,50 m Commentaires :			Cahier des charges p. 5-8 Document de référence p. 29
	Notices des échafaudages présentes sur place Commentaires :			Cahier des charges p. 5-8
	Plan des montages mis en œuvre Commentaires :			Document de référence p. 29
EPI et matériels en quantité suffisante, vérifiés et rapports à disposition Commentaires :			Document de référence p. 29	

Outils de traçabilité

- Fiche de renseignement
- Fiche synthèse du contrôle

Noter les sessions contrôlées et les documents examinés : dispositifs, niveaux, dates, lieu, diverses références, etc....

FICHE DE RENSEIGNEMENT

Raison sociale de l'entité	
Localisation	
Numéro(s) des Habilitation(s) concernée(s)	
Dispositif(s) concerné(s)	
Session(s) concernée(s)	
Interlocuteurs rencontrés - Nom - Fonction - Coordonnées	
Entité effectuant le contrôle	
Personne effectuant le contrôle	
Date du contrôle	
Signature de la personne ayant effectué le contrôle	
Signature de l'interlocuteur de l'entité contrôlée	

FICHE SYNTHÈSE DU CONTRÔLE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	
ÉLÉMENTS DE PREUVES RECUEILLIS	
ÉCARTS ET SUIVI DES ACTIONS CORRECTIVES	
Types d'écart	
<input type="checkbox"/> Remarque <input type="checkbox"/> Non-conformité mineure <input type="checkbox"/> Non-conformité majeure	
Libellé de l'écart	
Action corrective proposée par l'entité pour supprimer l'écart	
Délai	
Suivi de l'action corrective	